

L'hon. M. Hellyer: Monsieur l'Orateur, je soulève la question de privilège. Je crois que mon honorable ami n'était pas aussi attentif qu'il le dit. Je n'ai pas dit qu'en décidant de reconstruire l'usine le gouvernement avait fait une erreur. J'ai bien dit que nous ne savons pas si le gouvernement a commis une erreur ou non. Le gouvernement Pearson avait tout d'abord fait une erreur en prenant une décision pour des raisons politiques. En conséquence, je ne puis dire si la présente décision est juste ou non, puisque le gouvernement nous cache les faits qui l'avaient motivée.

M. Penner: Monsieur l'Orateur, je remercie le député de m'avoir repris lorsque j'ai dit qu'il accusait le gouvernement d'avoir fait un impair. Je pense que c'est bien ce qu'il a dit. Le député prétend que ce n'est pas ce qu'il voulait dire et je retire les observations que j'ai faites à ce sujet. Pendant que le député parlait, j'avais l'impression qu'il ne se souciait pas réellement de ces rapports puisque sa motion portant production de documents n'est qu'un tremplin dont il se sert pour avoir une autre occasion de parler de politique économique en général.

Je dois dire que j'ai été surpris de voir que le député désirait ravalier autant la prise de décisions politiques. Le député veut-il dire à la Chambre qu'au cours de sa longue et remarquable carrière de parlementaire et de ministériel, il n'a jamais pris de décisions politiques? j'avais l'impression que les députés étaient élus par leurs commettants pour venir à Ottawa et participer à la prise de décisions politiques. Maintenant, il dit qu'il ne faut pas en prendre et qu'il faut laisser à des experts le soin de prendre la plupart des décisions.

Des voix: Bravo!

M. Penner: Selon toute apparence, si l'on confie tout aux experts, le Canada deviendra un pays où les gens seront plus heureux et où il fera bon vivre. Je crois que le député devrait étudier certaines décisions que les spécialistes ont prises au Canada et sur le plan international. Il n'y a pas longtemps, lorsque j'étais aux Nations Unies, à New York, j'ai entendu parler de certaines décisions prises par des spécialistes dans le domaine de l'agriculture. Pour parler clairement, ces décisions n'étaient que des bourdes. Par conséquent, les spécialistes prennent parfois de fort mauvaises décisions et leurs décisions ne servent pas toujours les intérêts de la population.

Le député nous a entretenu des Chemins de fer Nationaux et a laissé entendre qu'il s'exerce souvent une pression politique qui empêche cette société de prendre certaines mesures. J'espère bien que cette pression existe et je souhaite qu'il y en ait davantage. Prenons un exemple dans ma circonscription. Sur les conseils des spécialistes, le Canadian National a décidé qu'il passerait par la municipalité de Nakina. Dans le cas présent «passer par» signifie que la compagnie ne se donnerait pas la peine de changer le personnel dans cette municipalité. Les gens de cet endroit se sont réunis et ont alors formé un groupe de citoyens et ont exercé une pression politique sur les représentants, sur leur gouvernement, et sur d'autres personnes. Cette pression politique a abouti à une décision politique. On a empêché la suppression de l'arrêt.

Qu'est-il arrivé par la suite? Les experts ont considéré à nouveau la question des longs trajets par chemin de fer et ont découvert deux éléments intéressants. En premier lieu, ils se sont aperçus qu'ils sont dangereux; nous savons qu'il y a un nombre croissant d'accidents de chemin de fer. Cela est inévitable. Certains accidents se produisent

peut-être, en partie, parce que les hommes passent trop longtemps au travail et se fatiguent. Leurs réflexes et leur vigilance sont diminués. En second lieu, ils se sont aperçus que les longs parcours ne sont pas économiques. Il s'agit donc d'un cas où, si l'on avait suivi le conseil des experts, une très mauvaise décision aurait été prise.

J'aimerais revenir à l'avis de motions, monsieur l'Orateur concernant la production de documents relatifs à la décision du gouvernement d'assumer la responsabilité de reconstruire et de gérer l'usine d'eau lourde de Glace Bay. Le 29 janvier 1971, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources de l'époque avait annoncé à la Chambre que le gouvernement avait autorisé l'Énergie Atomique du Canada Ltée à conclure un accord avec la *Deuterium of Canada Limited* et le gouvernement de Nouvelle-Écosse en vue de permettre à la première de faire une évaluation qui permettrait d'étudier la réalisation et le coût éventuel de la mise en exploitation de l'usine d'eau lourde de Glace Bay. A l'heure actuelle, l'usine devrait produire entre 1,700 et 1,800 tonnes d'eau lourde, qui est absolument nécessaire pour compenser le manque actuel, manque que l'on ne compte pas combler d'ici le courant de 1974.

La province de Nouvelle-Écosse avait signalé au gouvernement fédéral qu'il ne lui était pas facile de faire fonctionner l'usine avec ses propres installations et ressources, car la province manquait d'experts techniques. Le gouvernement du Canada a donc autorisé l'étude de l'EACL, tout en indiquant clairement qu'il ne s'engageait nullement, pas plus que cette société, à exécuter d'autres travaux ni à mettre l'usine en exploitation ni à la gérer. Cette étude, toutefois, devrait être présentée au gouvernement pour examen.

L'Énergie Atomique du Canada Ltée a alors engagé Canatom Mon-Max, consortium groupant les entreprises Canatom Limited de Montréal et Mon-Max Limited de Calgary, pour faire une étude technique détaillée de l'usine de Glace Bay et préparer un devis de reconstruction. L'étude de la Canatom a été remise à l'Énergie atomique du Canada, Limitée, le 31 mai 1971, et faisait partie d'un mémoire que cette dernière a ensuite présenté au gouvernement fédéral, et dans lequel on concluait que, sous réserve de certaines conditions, on pourrait produire de l'eau lourde plus tôt et à meilleur marché en reconstruisant l'usine de Glace Bay qu'en ouvrant une nouvelle usine de capacité équivalente.

Au début d'octobre 1971, on a annoncé qu'on avait autorisé l'Énergie atomique du Canada, Limitée, à entamer des négociations avec la province de Nouvelle-Écosse et avec la Deuterium of Canada Limited pour voir s'il était possible de trouver la base d'un accord selon lequel l'Énergie atomique se chargerait, avec l'approbation du gouvernement fédéral, de reconstruire et d'exploiter l'usine d'eau lourde de Glace Bay.

Puis, le 29 octobre 1971, le premier ministre (M. Trudeau) a annoncé à Halifax qu'on avait négocié une proposition selon laquelle l'Énergie atomique du Canada, Limitée, acquerrait un bail sur l'usine et se chargerait entièrement de la reconstruire et, finalement, de l'exploiter. On s'attendait à ce que les travaux durent près de trois ans, et coûtent 95 millions de dollars. On a signé un accord selon lequel l'Énergie atomique du Canada, Limitée louait l'usine pour une somme nominale d'un dollar par an. On a accordé un prêt s'élevant à 95 millions pour couvrir le coût prévu des travaux, grâce à un crédit supplémentaire approuvé vers la fin de 1971. L'Énergie atomique a pris officiellement possession de l'usine le 29